

Portant nomination d'Elèves-Officiers  
au grade de Lieutenant-Stagiaire des  
Forces Armées Populaires du Bénin pour  
compter du 1er Octobre 1988. -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL.

- VU L'Ordonnance n°77-32 du 09 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée;
- VU L'Ordonnance n°77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin;
- VU La Loi n°81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires et la Loi n°88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée;
- VU Le Décret n°88-315 du 29 juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent;
- SUR Proposition du Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa Séance du 08 Février 1989.

/) E C R E T E

Article 1er :- Les Elèves-Officiers d'Active des Forces de Défense Nationale des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent, sont nommés au grade de Lieutenant-Stagiaire pour compter du 1er Octobre 1988 :

- Elève-Officier AHOYO Fernand Maxime;
- Elève-Officier ZONON Tiburce Daniel;
- Elève-Officier KEREROU Hervé Aimé Nato;
- Elève-Officier ADJILE Elysée;
- Elève-Officier BADOU Ambroïse;
- Elève-Officier CHIGBLO Théodore;

- Elève-Officier CAMPOTA Urbain;
- Elève-Officier HOUNDJI Marc.

Article 2 :- Les présentes nominations entraînent une incidence financière sur le Budget National.

Article 3 :- Le Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 23 Février 1989

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président  
du Conseil Exécutif National.

Le Ministre des Finances



Mathieu KEREKOU.-

DIDIER DASSI.-

AMPLIATIONS:- PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 SDP 2  
MDFAP 4 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 EMG/FAP 10 EM/FDN 10  
EM/FSP 10 DSI 4 CAB/MIL 6 DB-DCF 4 DSDV-DTCP-DI 6 DCCT-GCONB-ONEPI  
3 BN-DAN 4 UNB-FASJEP-ENA 6 IGE 3 INTERESSES 8 JORPB 1.-